

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **vendredi 11 janvier, à 19 h 30** à la salle de conférence sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire monsieur David Pharand.

Sont présents : Madame Marie-Céline Hébert, messieurs Raymond Bisson, Gaëtan Lalande, Michel Longtin et Noël Picard

Absence motivée : Monsieur Gilles Payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Julie Ricard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

1. Ouverture de la réunion

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2018 et des assemblées extraordinaires du 11 et du 18 décembre 2018.

2. Finances

- 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs de décembre 2018
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 31 décembre 2018
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 décembre 2018

3. Mine du lac à la Loutre

4. Rapport du maire

5. Période de questions

6. Département de l'Administration

- 6.1 Adoption du règlement sur la tarification
- 6.2 Renouvellement du contrat PG solutions et autorisation de paiement
- 6.3 Cotisations annuelles des adhésions aux organismes 2019
- 6.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement No SQ 06-002-A modifiant le règlement SQ06-002 intitulé « Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec
- 6.5 Avis de motion- Dépôt du projet de règlement No 2019-01 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

7. Département de la gestion des ressources humaines

8. Département de l'Hygiène du milieu

- 8.1 Compte-rendu du département

9. Département des Travaux publics

9.1 Compte-rendu du département

9.3 Autorisation de paiement de facture Nortrax

10. Département de la Sécurité publique

10.1 Compte-rendu du département

11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

11.1 Compte-rendu du département

11.2 Demande de dérogation mineure 2712, ch. du Brûlé

12. Département des Loisirs, culture et tourisme

12.1 Compte-rendu du département

12.2 Demande pour le programme *Pêche en herbe* de la fondation de la faune et pour l'ensemencement des cours d'eau

12.3 Dons aux associations dans le cadre des Fées du chevreuil

13. Département de la promotion et développement économique

14. Département du service à la collectivité

14.2 Demande de soutien financier- La Plume, éducation populaire

15. Varia

16. Période de questions

17. Fin de la plénière

1. Ouverture de l'assemblée

2019-01-19078

Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu à l'unanimité**

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 20 h 25.

Adoptée.

1.1 lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-01-19079

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

1.2 lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2018 et des assemblées extraordinaires du 11 et du 18 décembre 2018

2019-01-19080

Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2018 et des assemblées extraordinaires du 11 et du 18 décembre 2018

Il est **résolu à l'unanimité**

La lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2018 et des assemblées extraordinaires du 11 et du 18 décembre 2018 soit exemptée et qu'ils soient adoptés tel que déposés.

Adoptée.

2. FINANCES

2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs

2019-01-19081

Adoption des comptes fournisseurs au 31 décembre 2018

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 31 décembre 2018 pour un montant total de 182 877, 65 \$ \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

Liste sélective des déboursés, payés par les chèques 21574 à 21632

Les paiements directs 500249 à 500267.

Prélèvements 4828 à 4858.

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adoptée.

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de novembre 2018

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de novembre 2018, pour une dépense totale de 48 502,09 \$ a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Julie Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 décembre 2018

2019-01-19082

Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 décembre 2018

Il est résolu à l'unanimité

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 31 décembre 2018, soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

Adoptée.

3. MINE LAC À LA LOUTRE

4. RAPPORT DU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 Correspondance Annexe III

Le détail de la correspondance du mois de novembre apparaît en annexe III, dans un document intitulé « *Correspondance assemblée du mois de janvier 2019* ».

6.2 Adoption du règlement sur la tarification

2019-01-19083

Adoption du règlement sur la tarification

RÈGLEMENT 2018-10

Tarification pour le financement de certains biens et services de la Municipalité de Duhamel

ATTENDU QU'il y a lieu de se prévaloir des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1) et de financer certains biens et services au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2018, du conseil de la municipalité de Duhamel.

Il est résolu à l'unanimité

QUE le règlement suivant, portant le numéro « 2018-10 » et intitulé « RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS ET SERVICES » soit adopté :

ARTICLE 1 TAXES ET COMPENSATIONS

1.1 Pour pourvoir aux dépenses annuelles pour la fourniture des services énumérés ci-dessous, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement sur tous les immeubles, unités d'évaluation imposables, les taxes et compensations indiquées dans chaque catégorie.

1.2 Ces taxes et compensations sont exigibles du propriétaire ou de l'occupant à ce titre, de l'unité d'évaluation visée et sont payables conformément aux règles relatives à la perception des taxes foncières municipales.

ARTICLE 2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1 Unité d'évaluation résidentielle, chalet, gîte touristique Bed & Breakfast résidence de touristes, camping saisonnier (matières non recyclables 84,65 \$ matières recyclables 18,75 \$ et éco-centre 19,05 \$

2.2 Terrain de camping journalier, espace offert en location à la journée ou hebdomadaire : (matières non recyclables 62,30 \$, matières recyclables 14 \$ et éco-centre 14,30 \$

2.3 Commerce, auberge, motel, hôtel, industrie et cas non prévus : (matières non recyclables 270 \$ matières recyclables 73,60 \$ et éco-centre 19,05 \$)

ARTICLE 3 DÉNEIGEMENT

3.1 Unité d'évaluation située ou accessible par un chemin déneigé par la municipalité : 256,50 \$

3.2 Unité d'évaluation située ou accessible par un chemin non déneigé par la municipalité : 128,25 \$

3.3 Unité d'évaluation située le long du chemin privé de l'Érable : 259,30\$ en plus de la tarification prévue au point 3.2

ARTICLE 4 ALIMENTATION EN EAU

4.1 Bâtiment résidentiel, chaque logement : 190 \$

4.2 Commerce, industrie ou établissement non prévu,
chaque bâtiment : 380,05 \$

ARTICLE 5 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

5.1 Unité d'évaluation, sauf les catégories ci-dessous : 12,45 \$

5.2 Chaque espace offert en location dans terrain de camping, auberge, motel ou hôtel : 6,20 \$

5.3 Commerce, industrie ou autre établissement : 103,85 \$

ARTICLE 6 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6.1 Unité d'évaluation : 32,80 \$

ARTICLE 7 EXEMPTION

7.1 Les articles 2,3,4,5 et 6, ne s'appliquent pas à une unité d'évaluation vacante, non utilisé et non constructible et qui ne bénéficie pas de droits acquis permettant de déroger aux dispositions prévues aux règlement en vigueur à ce propos.

ARTICLE 8 REMPLACEMENT

Le présent règlement prévaut sur les dispositions réglementaires ayant les mêmes objets et les remplace.

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

9.1 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

David Pharand
Maire

Julie Ricard
Directrice générale

6.3 Renouvellement du contrat PG Solutions et autorisation de paiement

2019-01-19084

Renouvellement du contrat de PG Solutions et autorisation de paiement

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil autorisent le paiement de 18 700 \$ plus les taxes applicables pour le renouvellement du contrat de PG Solutions pour l'année 2019.

Adoptée.

6.4 Cotisations annuelles des adhésions aux organismes 2019

2019-01-19085

Cotisations annuelles des adhésions aux organismes 2019

CONSIDÉRANT les renouvellements des cotisation annuelles des organismes ci-dessous à savoir :

RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE (RIM)
UMQ
COMBEQ
ADMQ
FQM
ASSOCIATIONS DES CHEF
TOURISME OUTAOUAIS
QUÉBEC MUNICIPAL
SOCÉTÉ DES ATTRACTIONS DU QUÉBEC
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MARCHÉ
CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU
LOISIRS SPORTS OUTOUAIS
FLEURONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont analysé chacune des demandes ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil autorise le paiement des cotisations précitées pour l'exercice 2019.

Adoptée.

6.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement No SQ 06-002-A modifiant le règlement SQ 06-002 intitulé *Règlement concernant la sécurité la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec*

Monsieur Gaëtan Lalonde présente le projet de règlement No SQ 06-002-A modifiant le règlement SQ 06-002 intitulé *Règlement concernant la sécurité la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec* et donne avis de motion que ce projet sera soumis au conseil, avec ou sans modification, pour une adoption lors d'une séance distincte.

6.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement No 2019-01 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Monsieur Raymond Bisson présente le projet de règlement No 2019-01 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et donne avis de motion que ce projet sera soumis au conseil, avec ou sans modification, pour une adoption lors d'une séance distincte.

7. DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 Compte rendu du département

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département des ressources humaines.

8. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Compte rendu du département

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département de l'hygiène du milieu.

9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

9.1 Compte rendu du département

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département des travaux publics. Monsieur David Pharand fait état d'un accident survenu le 1^{er} janvier 2019 avec le 10 roues lors des opérations de déneigement.

9.2 Autorisation de paiement pour réparation du chargeur E-57- Nortrax

2019-01-19086

Autorisation de paiement pour réparation du chargeur E-57- Nortrax

CONSIDÉRANT les problèmes mécaniques du chargeur E-57 ;

CONSIDÉRANT l'estimation pour les réparations du chargeur provenant de Nortrax, en date du 7 janvier 2019, au montant de 11 170 \$;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil autorisent le paiement des factures de Nortrax détaillées dans l'estimation du 7 janvier 2019.

Adoptée.

10. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Compte rendu du département

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département de la Sécurité publique.

Monsieur David Pharand quitte son siège à 20 h 45 et le réintègre à 20 h 47.

11. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

11.1 Compte rendu du département

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département de l'urbanisme et de l'environnement.

11.2 Demande de dérogation mineure- 2712, ch. du Brûlé

2019-01-19087

Demande de dérogation mineure- 2712, ch. du Brûlé

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure pour le 2712, chemin du Brûlé à Duhamel a été présentée en bonne et due forme au Service d'urbanisme de la Municipalité de Duhamel pour l'agrandissement du bâtiment principal existant, dont l'empiètement est de 2,5 mètres dans la bande de protection riveraine de 15 mètres et

complètement dans la marge riveraine de 20 mètres du ruisseau permanent;

CONSIDÉRANT QUE ledit bâtiment principal possède un droit acquis quant à son implantation et que l'agrandissement proposé ne pourrait pas être effectué raisonnablement ailleurs sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la demande est recevable selon le règlement de dérogation mineure 2013-08, art.11 alinéa 1-(f);

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de préjudice causé aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé cette demande et en fait une recommandation favorable au conseil à certaines conditions;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le conseil endosse la recommandation du CCU et permet l'émission du permis pour l'agrandissement du bâtiment principal au 2712, chemin du Brûlé, en dérogation à notre règlement de zonage numéro 2013-05, aux conditions suivantes :

- 1.L'agrandissement projeté n'aggraver pas la condition dérogatoire du bâtiment principal dans la bande de protection riveraine du ruisseau;
- 2.L'agrandissement projeté sera sur pilotis et n'aggraver pas le ruissellement des eaux de surface;
- 3.Contrôler la gestion des eaux de ruissellement de la toiture;
- 4.Le permis doit être émis dans les 6 mois de l'adoption de la résolution accordant la dérogation mineure.

Adoptée.

12. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12.1 Compte rendu du département

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département des loisirs, tourisme et culture.

12.2 Pêche en herbe 2020

2019-01-19088 Pêche en herbe 2020
--

CONSIDÉRANT QUE le lac de la Ferme est un lieu privilégié pour la pêche ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'accroître la relève de pêcheurs dans la

DUHAMEL | SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2019

Municipalité en offrant un programme d'initiation aux jeunes de 9 à 12 ans ;

CONSIDÉRANT QU' une activité de pêche blanche aura lieu dans le cadre de l'activité des Féeries du Chevreuil le 25 janvier 2020 ;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE les membres du Conseil autorisent madame Martine Caron, coordonnatrice en loisir, culture et tourisme à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme « Pêche en herbe » hiver 2012 de la Fondation de la Faune du Québec.

Adoptée.

12.3 Dons aux associations dans le cadre des Féeries du chevreuil

2019-01-19088

Dons aux associations dans le cadre des Féeries du chevreuil

CONSIDÉRANT l'activité des Féeries du Chevreuil qui se tiendra le 26 janvier prochain ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs associations participeront à l'événement ;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE les membres du Conseil autorisent le versement de dons aux associations suivantes :

- 300\$ pour la Fabrique de Duhamel- Karaoke
- 200\$ pour le Club d'âge d'or (Whist militaire et Cribble)
- 100\$ pour le club Quad Petite-Nation
- 100\$ pour les Maraudeurs
- 100\$ pour le Club Skira
- 200 \$ pour l'ACPTA de la Petite-Nation

Adoptée.

13.DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1 Compte rendu du département

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département de promotion et développement économique.

14. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

14.1 Compte rendu du département

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département du service à la collectivité.

14.3 Demande de soutien financier- La Plume

2019-01-19089

Demande de soutien financier- La Plume

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil autorisent le versement d'un don de 440 \$ à l'atelier d'éducation populaire La Plume pour l'années 2019 afin de reconnaître, entre autres, le service particulier offert aux résidents de Duhamel dans le cadre des cours d'initiation à l'informatique.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-01-19090

Levée de la séance

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE la séance soit et est levée à 21 h 15.

Adoptée.